

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 11 avril 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 06 avril 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Karine COLLET, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : Mme Nathalie BOIZARD (donne pouvoir à M. Joël PLANCHENAU), Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS), M. Benjamin GAUTIER, M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : M. Joël PLANCHENAU.

Nbre de membres : 12
Présents : 8
Absent(es) excusé(es) : 4
Absent :
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Approbation des comptes de gestion du receveur principal ;
- Approbation des comptes administratifs 2023 (commune, lotissements) et affectation du résultat ;
- Vote du taux d'imposition ;
- Tarif des locations ;
- Vote des budgets commune et annexe ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Mouvement de personnel ;
- Subvention Ecole Sacré Cœur ;
- Subvention Plan mercredi ;
- Demande d'investissement Ecole Pablo Picasso ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu commissions Travaux – Voirie - Urbanisme ;
- Enquête publique ZAEnR ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Modification des horaires d'accueil téléphonique du secrétariat de Mairie ;
- Balisage et affichage circuits de randonnée (Gravel, Trail...) ;
- Organisation de la « Faites du Sport » avec les Associations ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 février 2024

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant.

Devis acceptés :

✓ Néant

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Approbation des comptes de gestion du receveur principal

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

- 1°) - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2°) - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
 3°) - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les Comptes de gestion de la Commune, du Nouveau lotissement du Coudray, du lotissement Hameau du Venage et de la Paillardière dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur sont identiques aux Comptes Administratifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes de gestion 2023 du Receveur des budgets ci-dessus faisant ressortir les mêmes résultats que les comptes administratifs.

DCM 036/AVRIL/2024

Le Conseil Municipal remercie Mme Chaudet pour la tenue du budget.

Approbation des comptes administratifs 2023 (commune, lotissements) et affectation du résultat

Sous la présidence de Mme Nathalie FORET-VETTIER, les comptes administratifs ont été présentés, comme suit :

Section de fonctionnement

En 2023, les dépenses de fonctionnement, après déduction des opérations exceptionnelles, d'ordre et les intérêts, s'élèvent à 942 396,42 €. Elles ont augmenté par rapport à celles de 2022 qui s'élevaient à 929 917,02 €.

La principale raison est l'augmentation des charges de personnel : 495 132,90 € au lieu de 479 023,73 € en 2022 principalement due aux revalorisations des salaires ainsi qu'au remplacement des agents en arrêt.

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent et des produits exceptionnels s'élèvent à 1 127 486,20 €. Elles sont en augmentation par rapport à 2022 : 1 033 343,80 €.

Elles sont principalement dues à des recettes supplémentaires :

- ☞ de restauration et accueil périscolaires : 140 207,96 € (120 050,92 € en 2022),
- ☞ taxes foncières : 482 954,00 € (449 218,00 € en 2022),
- ☞ dotation solidarité communautaire : 17 998,00 € (15 855,00 € en 2022),
- ☞ Fonds péréquation avec l'intégration de 50 % du solde du Fonds de Concours 2021-2024 : 57 848,00 € (41 848,00 € + 16 000,00 € reste Fonds de Concours 2019), (43 387,00 € en 2022),
- ☞ Revenus des immeubles : 46 746,94 € (42 618,53 € en 2022).

Les dotations ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière alors qu'elles diminuaient : 225 139,82 € (217 493,39 € en 2022 - 239 562,86 € en 2021 et 279 710,56 € en 2020).

Section d'investissement

Outre la reprise du remboursement du capital des emprunts (88 823,60 €), du remboursement des prêts CAF (4 696,00 €), les principales dépenses effectuées en 2023 sont :

• Portail du cimetière	4 384,80 €
• Local poubelle cimetière	577,28 €
• Habillage vélux école	2 374,80 €
• Toiture église	87 669,38 €
• Amorceur du terrain de foot	2 688,00 €
• Abri + clôture ALSH	2 825,08 €
• Façade de but taraudé	4 460,83 €
• Achat matériel (extincteurs, radiateurs, tarière, VMC, chaudière)	11 901,55 €
• Matériel ALSH	2 215,20 €
• Cuisine service jeunesse + table et bancs (aire de jeux ALSH)	3 685,12 €

Ces travaux ont été financés par l'excédent 2022 (20 746,95 €), la taxe d'aménagement (16 822,71 €), le FCTVA (30 609,84 €), les opérations d'ordre et cautionnements (5 411,62 €), l'encaissement de subventions (51 430,64 €) de DSIL, CAF, Amendes de Police et Fonds de Concours de Laval Agglomération.

Restes à réaliser

Recettes : 175 596,64 € (subvention DETR/DSIL + subvention CTR + CTDC et Conseil Départemental 53),

Dépenses : 81 321,92 € pour les travaux de la toiture de l'église, signalisation - sécurité routière, frais d'honoraire CF Architecture ainsi que la repose d'un mat lanterne TE53.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	795 455,96	125 021,76	1 060 151,00	960 858,26
Dépenses	898 343,43	429 670,79	1 293 744,98	1 139 972,57
Résultats de l'exercice		-304 649,43		+ 179 114,31
Reprise des résultats 2022		- 82 140,46		+233 593,98
Résultats définitifs de l'exercice		- 386 789,89		+ 412 708,29
Restes à réaliser à reporter/23 - Dépenses = 81 321,92 - Recettes = 175 596,64		94 274,72		
Solde		-292 515,17		+120 193,12

La section d'investissement étant négative, il est nécessaire d'affecter au compte 1068- investissement recette - la somme de 292 515,17 € et de reporter au compte 002 - fonctionnement recette - la somme de 120 193,12 €

Compte administratif du Hameau du Venage et de la Paillardière**Section de fonctionnement**

Recettes = 41 114,55 €	
Dépenses = 17 624,60 €	
Excédent	23 489,95 €

Section d'investissement

Recettes = 0 €	
Dépenses = 0 €	
Excédent	0 €

Compte administratif du nouveau lotissement du Coudray**Section de fonctionnement**

Recettes = 2 634,46 €	
Dépenses = 108 672,72 €	
Déficit	106 038,26 €

Section d'investissement

Recettes = 106 320,53 €	
Dépenses = 0 €	
Excédent	106 320,53 €

Monsieur le Maire s'étant retiré pour les votes,

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2023 du budget Commune et annexe.

DCM 037/AVRIL/2024

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, d'affecter au compte 1068-investissement recette - la somme de 292 515,17 € et de reporter au compte 002 - fonctionnement recette - la somme de 120 193,12 €.

DCM 038/AVRIL/2024

Vote des taux d'imposition

En tenant compte des nouvelles bases notifiées et en reprenant les mêmes taux qu'en 2023, le produit fiscal attendu est de 514 425,00 € (il était en 2023 de 488 667,00 €)

- 41,78 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (nouvelle tarification qui inclue la taxe communale et la taxe départementale)
- 38,30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,47 %, taux moyen national : 49,79 %)

- 17,19 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taux moyen départemental 28,32 %, taux moyen national 22,98 %).

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition et de les **VOTER** comme ci-dessus.

DCM 039/AVRIL/2024

Tarif des locations

☞ Tarif du droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chaque taxi installé sur la commune (Miguel MARGERIE) est fixée à 55,00 € par taxi (au lieu de 52,00 € en 2023) (rappel d'une exonération en 2021, 2022 et 2023).

DCM 040/AVRIL/2024

☞ Tarif du droit de place/Commerçant

Le droit de place des commerçants ambulants est fixé à 55,00 € par an (au lieu de 52,00 € en 2023). Pour les commerçants qui ne viennent qu'une à deux fois par an, la première fois sera gratuite et la seconde de 27,50 €.

DCM 041/AVRIL/2024

☞ Tarif des concessions cimetière :

L'emplacement - 50 ans : 180,00 € (165,00 € en 2023)

30 ans : 120,00 € (110,00 € en 2023)

15 ans : 60,00 € (51,00 € en 2023)

Cavurne : 300,00 € (au lieu de 280,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire.

Installation plaque/Jardin du Souvenir : 40,00 €.

DCM 042/AVRIL/2024

☞ Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

↳ Chiens errants :

- Divagation constatée sur la voie publique sans sécurisation/sans son maître : 40,00 €

- Récidive de divagation : 150,00 €

- Capture et enfermement dans chenil communal : 40,00 €

- Transfert à la SPA : 80,00 €

↳ Equidés et autres animaux errants : 70,00 €

DCM 043/AVRIL/2024

☞ Tarif de location des chaises et tables de l'ancienne salle des fêtes :

• Chaise : 0,80 € l'unité (au lieu de 0,70 €) ;

• Table (planche sur tréteaux) : 1,20 € l'unité (au lieu de 1,10 €).

DCM 044/AVRIL/2024

☞ Tarif des photocopies :

PHOTOCOPIE	TARIF 2023
Copie N/B verso - recto-verso A4 - A3	0,25 €
Copie couleur verso - recto-verso A4 - A3	0,50 €

DCM 045/AVRIL/2024

☞ Logements de la Rue des Écoles – Rue Joseph Peigner et Site de la Forge

Les loyers seront majorés selon les indices de référence des loyers aux dates d'anniversaire des baux.

☞ Révision du loyer du Multiservices

Par délibération en date du 09 octobre 2014, de louer, au 1^{er} janvier 2015, les locaux du multiservices, situés 29 Rue des Lauriers à la SARL M&C TAFFOREAU, « Le Pétoulet » et de réviser le montant du loyer, selon l'indice des loyers commerciaux au 1^{er} janvier de chaque année, l'indice de référence étant celui du 3^{ème} trimestre,

Aussi, au vu des indices des loyers commerciaux des 3^{ème} trimestres 2022 (126,13) et 2023 (133,66), une majoration de 5,97 % devrait être appliquée mais celle-ci est plafonnée à 3,50 % à appliquer au 1^{er} janvier 2023.

Le montant du loyer de la SARL M&C TAFFOREAU « Le Pétoulet » est de 1 117,13 € HT actuellement. Avec la révision, il sera de 1 177,10 € HT.

DCM 046/AVRIL/2024

Vote des budgets primitifs Commune et annexes

Budget Primitif 2024 Commune

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 698 113,99 € dont :

- 1 393 513,73 € en section de fonctionnement,
- 1 304 600,26 € en section d'investissement

BUDGET COMMUNAL		MONTIGNÉ		2024
Investissement				
	Dépenses	Recettes		
RESTES A REALISER	81 321,92 €	EXCEDENT		
001/DEFICIT	386 789,49 €	RESTES A REALISER	175 596,64 €	
EMPRUNTS + CAUTIONS	82 306,00 €	1068/AFFECTATION DU RESULTAT	292 514,77 €	
21/CLOCHER	29 625,54 €	AMORTISSEMENT	5 411,62 €	
VITRINE CIMETIERE	1 000,00 €	VIREMENT SECT INVEST LOTISSEM	106 320,53 €	
VOLET ALSH	5 100,00 €	EMPRUNT	200 000,00 €	
ACQUISITION MATERIEL	22 650,00 €	REGION	77 879,15 €	
360/BATIMENTS COMMUNAUX	67 715,09 €	(DETR)	57 814,35 €	
370/TRAVAUX VOIRIE	44 051,20 €	AMENDES DE POLICE	5 646,00 €	
ENFOUISSEMENT RESEAUX	4 000,00 €	DEPARTEMENT	14 247,92 €	
PANNEAUX + SECURITE ROUTIERE +A	11 081,00 €	CAF	46 355,12 €	
AIRE DE JEUX	158 863,40 €	FACTVA	19 259,05 €	
TRAVAUX SALLE DE LOISIRS	302 261,54 €	TAXE AMENAGEMENT	6 000,00 €	
		VIREMENT sect FONCTIONNEMENT	288 902,11 €	
041/OPERATIONS PATRIMONIALES	8 653,00 €	041/OPERATIONS PATRIMONIALES	6 997,00 €	
VIABILISATION MAISON FOUQUET	99 182,08 €	041/23 ETUDE FAISABILITE CHAU	1 656,00 €	
TOTAL	1 304 600,26 €		1 304 600,26 €	
Fonctionnement				
	Dépenses	Recettes		
Report		002/ REPORT	120 193,12	
11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	395 146,00	13 ATTENUATION DE CHARGES	14 500,00	
12 CHARGES DE PERSONNEL	546 660,00	70 PRODUITS DE SERVICES	153 875,05	
14 ATTENUATION DE PRODUITS	6 000,00	73 IMPOTS ET TAXES	641 137,00	
022 DEPENSES IMPREVUES		74 DOTATION ET PARTICIPATIONS	239 069,00	
023 VIREMENT sect INVESTISSEMENT	288 902,11	75 AUTRES PRODUITS DE GESTIOI	224 419,56	
042 DOTATION AUX AMORTISSEMENT	5 411,62	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	320,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	136 624,00	78 REPRISES SUR PROVISION		
66 CHARGES FINANCIERES	12 720,00			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00			
657 VIREMENT SECTION FONCT LOT				
6817 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	2 000,00			
TOTAL	1 393 513,73 €		1 393 513,73 €	

Budget primitif nouveau lotissement du Coudray

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 206 140,49 € dont :

- 99 819,96 € en section de fonctionnement,
- 106 320,53 € en section d'investissement

Budget primitif Hameau du Venage et de la Paillardière

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 23 494,95 € dont :

- 23 494,95 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité, les budgets primitifs 2024 Commune et annexes tel que présentés ci-dessus.

DCM 047/AVRIL/2024

Questions diverses

☞ Réponse CDG 53 (Prime Pouvoir d'Achat et assurance prévoyance) :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024, les élus ont voté l'octroi de la prime Pouvoir d'Achat pour les agents publics territoriaux qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier.

Un avis du Comité social territorial du CDG 53 a été demandé. Celui-ci a émis un avis favorable au versement de cette prime avec le salaire d'avril.

DCM 048/AVRIL/2024

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal avait également donné mandat au Centre de Gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 53 a été rendu pour la participation de la Commune à la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

☞ Information gendarmerie « participation citoyenne » :

Compte-tenu d'incivilités récurrentes et en augmentation à Montigné le Brillant et dans les communes voisines, M. Le Maire souhaite mettre en place, avant cet été, la « participation citoyenne » par un réseau d'habitants qui participent à la sécurité de la commune.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. Ils ne sont pas armés. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention. Leurs numéros de portable est directement prioritaire en appel auprès de la Gendarmerie. Cela peut-être le signalement de véhicule ou d'individu suspect, de démarcheur douteux, un objet illicite chez un particulier, une surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, des informations et préventions auprès de la population, les citoyens sont les alliés des forces de l'ordre.

En renfort à cette démarche, un panneau « participation citoyenne » serait installé aux entrées du bourg.



La gendarmerie viendra présenter le projet lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal puis une réunion publique va être organisée afin d'informer la population et rechercher des volontaires.

Toutes les communes couvertes par la Brigade de Gendarmerie de Laval sont adhérentes sauf Montigné le Brillant. L'Huissier vient de s'engager dans cette « participation citoyenne »

En 2023, L'Huissier a connu 30 à 40 cambriolages. Montigné le Brillant en recense 3 à 4 par an.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Mouvement de personnel

7 personnes ont répondu à l'annonce de recrutement pour le poste de coordinateur de l'ALSH. 3 candidatures ont été sélectionnées pour un entretien. 1 personne a été retenue mais ne pourra prendre son poste que fin août en raison de ses engagements professionnels.

Un courrier de réponse négative va être envoyé aux candidatures non retenues.

Subvention Ecole Sacré Cœur

Une rencontre a eu lieu avec M. Benoit BOURDAIS, Directeur et Mme MESSOUDI, Présidente de l'OGEC.

Le mode de calcul est identique aux années passées. La règle proposée par l'Etat au niveau national n'a pas été appliquée pour ne pas pénaliser l'école Sacré Cœur.

Le montant de la subvention est de 36 246,00 € calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique qui s'élève à 67 660,00 € pour 112 élèves. Ce montant par élève de 604,10 € est multiplié par le nombre d'enfants de l'école privée soit 60 élèves.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant de la subvention allouée à l'école Sacré Cœur et **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention.

DCM 049/AVRIL/2024

Subvention Plan mercredi

Une demande de subvention « Plan mercredi » a été déposée auprès de la CAF pour l'achat

- ✓ de mobilier et matériel de motricité,
- ✓ un plan de travail pour le service jeunesse,
- ✓ les stores de l'accueil de Loisirs.

Le montant de cet investissement s'élève à 6 299,65 €. La subvention demandée serait de 3 912,28 € soit un reste à charge pour la commune de 2 387,37 €.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la demande de subvention CAF et **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents s’y rapportant.

DCM 050/AVRIL/2024

Demande d’investissement école Pablo Picasso

L’école Pablo Picasso a fourni une liste d’investissement potentiel. Parmi celle-ci, le Conseil Municipal a retenu :

- ↳ les lots de chaises pour deux classes (1 primaire et 1 maternelle),
- ↳ un tableau numérique.

Le photocopieur couleur ainsi que le revêtement de sol n’ont pas été validés.

DCM 051/AVRIL/2024

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu commission Travaux – Voirie - Urbanisme

✓ Planning des travaux de la salle des Loisirs :

La première réunion de lancement des travaux de la salle des Loisirs et du restaurant scolaire a eu lieu mercredi 10 avril 2024 avec M. Cédric JOUAN de CF ARCHITECTURE. 5 entreprises sur 6 étaient présentes.

Le planning a été défini comme suit :

- ☞ période de préparation : 3 semaines ;
- ☞ déclaration d’ouverture des travaux : semaine 18- 19 ;
- ☞ début des travaux : semaine 20 ;
- ☞ couverture hors eau : fin juillet ;
- ☞ panneaux solaires + isolation des plafonds : fin octobre ;
- ☞ fin des travaux : prévu fin décembre 2024.

Un délai plus long est prévu pour le branchement des panneaux solaire par ENEDIS.

Enquête publique ZAEnR

L’enquête publique est ouverte du 09 avril au 05 mai 2024.

Un registre de consultation est disponible au secrétariat de la Mairie aux horaires d’ouverture du public.

Questions diverses

☞ Rencontre avec le service d’urbanisme de Laval Agglomération :

Les nouvelles règles d’urbanisation incitent les communes à utiliser les zones constructibles dans le bourg, sans emprise nouvelle sur les terres agricoles.

La Loi « Climat et Résilience » de 2021 a fixé un objectif de « Zéro Artificialisation nette » (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050. Jusqu'en 2031, les territoires ont l'obligation de réduire de moitié leur consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers. L'urbanisation future des communes sera de gérer les dents creuses, rénover ou détruire pour reconstruire les immeubles hors services, utiliser les parties artificialisées (parking, surfaces de production secondaire ou tertiaire, d'infrastructures de transport ou de logistique même recouvertes par une végétation herbacée en chantier ou en état d'abandon).

Les élus ont rencontré le service d'urbanisme de Laval Agglomération concernant la possibilité d'urbaniser la partie gauche, en bas de la rue du Lavoir du lotissement des Fontaines, pour des logements sociaux de petite capacité (T2 ou T3).

Le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable pour l'urbanisation du terrain cadastré AK 0487, rue du Lavoir du lotissement des Fontaines

DCM 052/AVRIL/2024

Le jardin de la rue des Écoles pourrait, ultérieurement, être mis à disposition pour la création de garages (1 – 2) ou des places de parkings (2-3).

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Modification des horaires d'accueil téléphonique du secrétariat de la Mairie

Les horaires d'accueil téléphonique du secrétariat de la Mairie vont être modifiés à partir du 1^{er} mai 2024 :

☞ De 15 h 30 à 18 h 00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les mercredi et samedi matin restent inchangés (de 9 h 30 à 12 h 00).

DCM 053/AVRIL/2024

Balissage et affichage circuits de randonnée (Gravel, Trail...)

Des panneaux de présentation du circuit GRAVEL vont être installés dans la commune. Le circuit vert « Le train des Mines » de 23,6 Km sera balisé. Il peut être pratiqué à pied. Les autres circuits seront à suivre avec la carte diffusée par Laval Tourisme ou avec l'application [ON PISTE](#) sur son téléphone mobile.

Prochainement, lorsque des circuits TRAIL de passage par Montigné-le-Brillant seront définis, des panneaux à installer seront fournis par Laval Agglomération.

Dans un délai de 1 à 2 ans, Laval Tourisme devrait éditer également des panneaux retraçant les balades à vélo avec des circuits de randonnées pédestres.

La Commune qui a la charge de l'installation de ces panneaux va solliciter des devis.

Organisation de la « Faites du Sport » avec les associations

Une réunion avec les associations a eu lieu le 21 mars 2024 pour la préparation de la « Faites du Sport ».

Cet évènement a pour fil conducteur les Jeux Olympiques et s'articulera autour de « Terre de Jeux 2024 ». Cette journée sera l'occasion de participer sportivement et gratuitement à des démonstrations et activités.

La date retenue est le 1^{er} juin 2024 de 10 h 00 à 15 h 00 au Complexe Sportif (en cas de mauvais temps, les activités se dérouleront dans la salle Athéna) :

- ↳ le matin : accueil (café) ;
- ↳ le midi : restauration sur place ;
- ↳ le goûter : organisé par les jeunes.

Projet de balade découverte des services enfance dont le restaurant scolaire avec produits et dégustation fournis par la cuisine centrale de Cossé-le-Vivien.

Une nouvelle rencontre entre la municipalité et les associations est prévue le 18 avril 2024 pour l'organisation de cette journée ainsi que la proposition d'une affiche.

Questions diverses

Journal communal « La Petit Montignéen » :

Le prochain journal communal « Le Petit Montignéen », qui sera distribué le 29 juin ou au plus tard le 06 juillet 2024, est en cours de préparation.

Un Mail a été adressé aux associations avec une demande de retour d'articles avant le 30 avril 2024.

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Elaboration du nouveau PLUI

Une conférence intercommunale aura lieu le 23 mai 2024 concernant l'élaboration du nouveau PLUI de Laval Agglomération. Le projet pourrait être réalisable en 2027/2028.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Néant

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
18/04/2024	20 h 00	Salle de Associations	Réunion « Faites du Sport »
19/04/2024	17 h 00	Salle du Verger	Rencontre Commerçants-Artisans/ Laval Économie
29/04/2024	18 h 00	Salle du Conseil	Commission révision listes électorales
13/05/2024	28 h 00	Salle du Conseil	Commission Communication
31/05/2024	20 h 00	Salle du Verger	Réunion publique « Participation Citoyenne »
21/06/2024	18 h 30	Salle du Verger	Réunion publique « adressage »
27/06/2024	18 h 30		Inauguration « Mur » (fresque) Lors de la Scène ouverte du Conservatoire Laval Agglo Pôle L'Hubseries
16/05/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 16 mai 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le

Le Maire,